

NOUVELLE PRÉSIDENTE AU CLUB DES AÎNÉS

Après 9 années aux responsabilités du club, Mauricette POTTIER a décidé de passer la main. C'est Claude HARDY, ex trésorier qui a accepté d'être candidat à sa succession. Il a été élu lors de l'assemblée générale de janvier. La continuité du club est assurée. Les Brettevillais de 60 ans et plus sont invités à venir participer aux activités le mardi après-midi de 14h à 18h à La Chênevière.

AG DE LA SECTION DE LA MANCHE DES SOUS-OFFICIERS DE RÉSERVE DE L'ARMÉE DE L'AIR

BRETTEVILLE accueillera le samedi 10 mars cette Assemblée générale salle de La Chênevière. Une cérémonie est prévue à 11h30 devant les stèles des aviateurs tombés au-dessus de notre commune, elle est ouverte à tous.

PROBLÈMES D'EFFECTIFS AUX SERVICES TECHNIQUES

Depuis plus de trois mois, un agent technique est en congé maladie, à cela s'ajoute le fait que dans la période hivernale, une de ses collègues ne travaille que deux jours par semaine. Pour ces raisons seuls deux agents sont disponibles du lundi au mercredi, c'est peu pour les tâches à réaliser.

DISTRIBUTION DE RATICIDE

Devant la demande, une distribution supplémentaire de blé empoisonné, non obligatoire pour notre commune aura lieu suivant les dispositions suivantes :

- Distribution annuelle du 16 février au 2 mars, chaque vendredi à l'atelier municipal de 16h30 à 17h.
- Chaque foyer a droit à 500g par an.
- Les personnes âgées pourront donner procuration, une liste sera tenue à jour.

TERRAIN DE FOOTBALL

En raison des intempéries qui durent, un arrêté municipal a interdit son utilisation jusqu'à nouvel avis. Cette décision s'applique pour les rencontres officielles, mais aussi pour les entraînements, ce qui évidemment pose des problèmes au club local qui effectue une excellente saison. C'est le seul moyen de préserver la pelouse à moyen terme.

REPAS DE LA CHASSE

Une nouvelle fois le repas organisé par la Société de Chasse a été un succès. Bravo au Président VITARD et à toute son équipe de bénévoles.

PÉTANQUE

Des courageux ont déjà repris le chemin du terrain de Pétanque de La Chênevière, ils vous donnent rendez-vous le vendredi à partir de 17h.

Manifestations à venir

09 février	Tournoi de Poker (La Chênevière)
16 février	Repas de la St Valentin (Foot) (Salle Polyvalente)
24 février	Repas de la Paroisse (Salle Polyvalente)
03 mars	Concours de Belote des Aînés (Salle Polyvalente)
07 avril	Loto de la M.A.M. (Salle Polyvalente)

✓ Le Mot du Maire	Page 1
✓ La réponse au Président des Anciens Combattants	Page 2
✓ La cérémonie des Vœux	Page 3
✓ Informations diverses, Dates à retenir	Page 4

Le mot du maire

Polémiques ou débats constructifs ...

La fin d'année 2017 a été marquée par deux sujets ayant eu les honneurs de la Presse. Dans les deux cas, même si la question de l'Ecole me paraît tout à la fois plus importante et plus compréhensive que celle du 11 novembre. J'ai d'ailleurs cru nécessaire d'évoquer cette question lors des Vœux, vous pourrez lire ci-après ma déclaration. Pour l'autre sujet, vous trouverez en page 2, ma réponse.

« Je ne voudrais pas oublier de parler d'une question qui divise une partie des Brettevillais : l'école. Je rappellerai d'abord qu'une consultation n'est pas une élection, qu'elle n'obéit pas aux mêmes lois, et qu'elle ne peut pas enlever aux élus leur pouvoir de décision.

Le débat sur la semaine scolaire a entraîné des interprétations qui m'auraient blessé si je n'avais pas eu par le passé une certaine expérience de la politique. Je, et je dis bien je, pouvais laisser faire les choses sans intervenir, aviser seul les autorités scolaires de mon opposition au changement, la loi me le permettait et j'avais une formation et une expérience professionnelle pouvant justifier mon point de vue. Au contraire, sans cacher mes convictions, j'ai provoqué un débat, organisé avec mes collègues élus une consultation des parents qui a influencé le vote du Conseil d'Ecole que vous connaissez : 5 voix pour le passage à 4 jours, 3 voix pour le maintien du système actuel. J'avais dit et écrit que si une majorité de familles se déclarait dans un sens je n'irais pas contre (on m'avait affirmé à l'époque que 75% des familles souhaitaient le passage à 4 jours). Mais 20 familles sur 47, dont plusieurs hors commune, se sont prononcées en décembre pour le changement. A mes yeux ce nombre ne pouvait pas justifier un bouleversement ayant des conséquences sur les enfants, sur les finances municipales, et aussi sur des emplois. D'autant, j'ai donc demandé l'avis du Conseil Municipal qui s'est montré également partagé, mais cette fois en faveur du maintien. J'ai donc indiqué à l'Inspection que nous nous en remettons à elle pour décider dans sa grande sagesse et son impartialité. Attendons sa réponse avec sérénité. Mais de grâce ne me faites pas un procès d'autoritarisme ! »

J'ai accepté dernièrement la demande des enseignantes et des représentants de parents pour une nouvelle consultation, et je prendrai en compte, sans hésitation, le résultat du vote s'il est de 75% comme annoncé en juin. Vous l'avez sans doute compris, je reste convaincu qu'il ne faut pas avoir peur du débat, toujours utile, voire indispensable s'il est de bonne foi. C'est d'autant plus facile pour moi que notre équipe reste unie et battante. Nous avons au sein du Bureau Municipal, qui se réunit chaque semaine, des discussions franches et les décisions sont collégiales.

Au nom du Conseil Municipal, je vous renouvelle mes meilleurs Vœux pour cette nouvelle année.

Pierre PHILIPPART

RÉPONSE A UN TRACT DISTRIBUÉ DANS LA COMMUNE

Les habitants de BRETTEVILLE ont reçu récemment copie d'un courrier qui m'était adressé, signé du Président des Anciens Combattants. Une nouvelle fois celui-ci n'hésite pas à transformer les faits, je me dois donc de rétablir ceux-ci, même si je crains qu'il conteste encore et toujours...

Dans sa lettre, il déclare m'avoir donné la parole, respectueux des institutions, c'est faux. J'ai effectivement demandé à prendre la parole avant l'ouverture de l'AG et il a refusé avec véhémence. Il a fallu l'intervention de la Présidente des Anciens Combattants du Canton pour que j'aie finalement gain de cause. Il déclare ensuite que j'ai tenu un discours virulent et « préparé », je réfute le premier terme et confirme que j'avais préparé mon intervention, heureusement d'ailleurs, puisqu'écrite, je peux la restituer dans les lignes qui suivent sans contestation possible :

« Pourquoi cette polémique ?

- Le dispositif du 11 novembre était le même que celui du 8 mai qui n'avait soulevé aucune remarque,
- Il entre dans le cadre de la loi et la décision a été collégiale,
- Quand on n'est pas d'accord, la discussion est préférable à la polémique par voie de Presse.

Le Maire ne paie pas son repas...

- Cette critique n'a jamais été émise directement, pourquoi ?
- Lors de la 1^{ère} invitation, mon épouse a proposé de payer, il lui a été répondu que nous étions invités !
- Le maire invité ou non, il faudra clarifier la question.

Conclusions :

- Je ne participerai plus à vos repas,
- **Je n'assisterai à vos AG que si les choses se clarifient avant, au cours d'une réunion de travail,**
- Je vous quitterai après l'intervention de mes collègues pour vous laisser libres de débattre entre vous. Je pense sincèrement que Piero s'est trompé de combat, au risque de casser des relations qui semblaient excellentes entre l'Association et la Mairie. »

Où est la virulence dans ces propos ?

Pour les points soulevés dans ce courrier je dois répondre :

- Que les textes réglementaires ne prévoient pas la cérémonie religieuse, et j'ai déjà répondu sur ce sujet dans un Bulletin précédent, mais que nous avons fait en sorte que les pratiquants puissent assister à la messe avant de participer à la cérémonie officielle.
- Que ce n'est pas une question à débattre au Conseil Municipal, même si, dans le cadre des informations et des questions diverses nous avons abordé le sujet, et qu'une large majorité s'est dégagée en faveur du dispositif actuel qui respecte les idées de chacun.
- Je mets en doute que l'ensemble des présents à l'AG aient été d'accord avec ce qui est écrit dans le tract, par contre, vous avez pu lire plus haut que je souhaitais une réunion de travail et de concertation, et cette AG ne pouvait être ce moment.

Une nouvelle fois, j'espère que le bon sens reprendra ses droits, j'invite le Bureau des Anciens Combattants de BRETTEVILLE à répondre à mon invitation à la date de son choix.

Pierre PHILIPPART, Maire de BRETTEVILLE

QUELQUES REMARQUES APRÈS L'EXPRESSION LIBRE PARUE DANS LE BULLETIN

Effectivement, pour des raisons de sécurité, un arrêté municipal oblige le convoi funéraire à stationner sur le parking de La Chênevière, certes la MAM a un espace de Jeux extérieur mais les responsables ne font pas sortir les enfants lorsqu'une cérémonie a lieu. Remarquons que dans bien des communes la sortie de l'école ou du collège est à proximité de l'église.

A propos des tarifs de la salle de La Chênevière en 2016, ils ont été votés à l'unanimité, donc par la liste ENSEMBLE POUR BRETTEVILLE !

Pour le Mot de Cantepie, la citation est incomplète donc nous vous la donnons entièrement :

Un consensus de principe s'est facilement dégagé pour :

- Que chaque riverain participe au financement de l'assainissement dans un premier temps,
- Que chaque riverain renonce à la propriété de la voie,
- Qu'une fois le revêtement de la chaussée réalisé par la commune, la voie soit publique et à sens unique.

Il convient donc d'envoyer un questionnaire à tous les propriétaires leur demandant de se prononcer sur ces propositions. La Mairie s'engagera lorsque les deux premiers points seront réalisés. Les travaux la concernant seraient effectués en même temps que ceux envisagés Chemin des Brûlés en 2018.

Dis ainsi, on comprend que la Municipalité est en conformité avec la loi. Il nous semble d'ailleurs normal que les habitants de ce quartier aient les mêmes droits que tous les habitants de BRETTEVILLE.

SOIRÉE DES VŒUX 2018



Plus de 150 personnes ont assisté à la traditionnelle cérémonie des vœux, parmi elles, notre député Sonia KRIMI, Madeleine DUBOSQ, notre conseillère départementale. En fin de soirée, des cadeaux ont été remis à la famille POTTIER, dont l'épouse s'est dévouée 9 ans à la présidence du Club des Aînés.